

Fiche pratique – Régime Micro-BA apicole

Cette fiche pratique accompagne le registre Excel Mouchamiel pour le suivi comptable simplifié des apiculteurs relevant du régime Micro-BA. Elle résume les principes fiscaux, les obligations et l'utilisation du classeur fourni.

1. Principe du régime Micro-BA

- S'applique automatiquement si la moyenne triennale des recettes agricoles n'excède pas 91 900 € (seuil 2025).
- Le bénéfice imposable est calculé forfaitairement : abattement de 87 % sur les recettes brutes (seuls 13 % sont imposables).
- Aucune comptabilité complexe exigée, mais un registre de recettes datées et justifiées est obligatoire.

2. Utilisation du registre Excel Mouchamiel

- Feuille Ventes_Détail : saisie des ventes (date, mois via menu déroulant, produit, quantité, prix unitaire, total, mode de règlement).
- Les mois peuvent être saisis dans n'importe quel ordre (janvier peut suivre décembre).
- Feuille Bilan : consolidations automatiques mensuelles et annuelles, protégée contre toute modification.
- Le tableau peut être étendu indéfiniment par copie des lignes vers le bas sans perturber les calculs.

3. Conseils pratiques

- Ne pas modifier la feuille Bilan (protégée volontairement).
- Sauvegarder une nouvelle copie du fichier chaque année (ex. : Registre_MicroBA_2026.xlsx).
- Toujours sélectionner les mois via le menu déroulant pour éviter les fautes d'accent ou d'orthographe.
- Ne pas insérer ni supprimer de colonnes, seulement copier les lignes vers le bas.
- Archiver le registre annuel au format PDF pour conservation et justification fiscale.

Élément	Statut	Action utilisateur
Feuille Bilan	Protégée	Aucune modification
Feuille Ventes_Détail	Libre	Saisie et extension libre
Chronologie des mois	Indifférente	Aucun effet sur les totaux
Calculs automatiques	Oui	Aucune action requise